

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision 216/2024
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*****Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} au 14 mai 2024,
- Madame MOUCHELIN--BERTRAND Anna en tant qu'agent d'entretien du 4 au 11 mai 2024,
- Madame COLLADO--TAVERNE Jana en tant qu'agent d'entretien du 5 au 12 mai 2024,
- Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 4 au 9 mai 2024,
- Madame LUNEL Audrey en tant que surveillante de baignade du 4 au 9 mai 2024,
- Madame TESSONNEAU Cléa en tant que surveillante de baignade le 8 mai 2024,
- Monsieur PETIT Nicolas en tant que surveillant de baignade du 10 au 12 mai 2024,
- Madame RAUD Lilou en tant qu'agent d'accueil du 4 au 12 mai 2024,
- Madame BOBE Marie en tant qu'agent d'accueil du 8 au 13 mai 2024,
- Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne le 5 mai 2024,
- Monsieur DUPUY Geoffroy en tant que cuisinier du 6 mai au 31 décembre 2024,

Fait à Jonzac,

Le 30 AVR. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex